



**AVIS DE COURSE TYPE
VOILE LEGERE 2017-2020**

*Régate club inter séries dériveurs et inter séries Quillard.
Samedi 24 mars 2018
Plan d'eau de la Gèmerie à Arnage
Club Nautique du Val de Sarthe
Grade 5C*

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV 2017-2020)
- 1.3 les règlements fédéraux.
- 1.4 *les règlements du comité départemental de la Sarthe*

2. PUBLICITE DE L'EPREUVE

Les bateaux *peuvent être tenus d'*arborer la publicité choisie et fournie par l'AO. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique ([lien internet Réglementation](#)).

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte à :

- 3.1.1 - tous les bateaux dériveurs en inter séries.

3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint à cnv.sarthe@free.fr au plus tard le 22 mars 2017.

3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
- une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants : Pas de droit à payer.

5. PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription :

24 mars de 13h30 à 14h15

5.2 Jauge et contrôles : sans objet.

5.3 Jours de course (*incluant la course d'entraînement si nécessaire*)

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
24 mars	14h30	Inter série dériveurs et Miniji

5.4 Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 16h 30.

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront :

- Disponible à l'inscription
- Affichage salle « La caravelle ».

7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront de type triangles ou autres parcours construits adaptés au plan d'eau

7.2 L'emplacement de la zone de course : totalité du plan d'eau excepté zone de baignade.

8. SYSTEME DE PENALITE

Pour quillard, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9. CLASSEMENT

9.1 2 courses devront être validées pour valider la compétition.

9.2 (a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le classement général d'un bateau dans sera le total de ses scores dans toutes les courses.

(b) Quand 3 à 6 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

(c) Quand 6 +1 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvaises courses.

9.3 Le système de classement est le suivant : *Système de Points a Minima de l'annexe A* .

Trois classements seront établis :

- Inter série petit rating < à 0,75.

- Inter série moyen rating > à 0,75 et < à 0,90.

- Inter série grand rating > à 0,90.

Possibilité de regroupement en classement IND si nombre de bateaux insuffisant dans chaque groupe.

Le classement de chaque course sera effectué en temps compensés.

10. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

11. PRIX

Des prix seront distribués comme suit : Pas de prix à la régata club.

12. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter : cnv.sarthe@free.fr ou tél. : 0751671287 ou site <http://cnvs.jimdo.com>

Organisation

Président du club organisateur : Daniel CARTEREAU

Président du Comité de course : Maxence FERRAND

Président du jury : sans objet.

BULLETIN d'INSCRIPTION REGATE CLUB DERIVEURS et QUILLARD Coupe CNVS.

Date : 24 mars 2018

Lieu : Plan d'eau de la Gèmerie à ARNAGE

Autorité Organisatrice : CLUB NAUTIQUE DU VAL DE SARTHE

N° de voile :

Classe :

	BARREUR	EQUIPIER 1	
NOM			
PRENOM			
N° licence			
N° club			
Sexe			
Né(e) le			

Pour les mineurs : Autorisation parentale

Je soussigné, M autorise mon enfant à participer à la régata ci-dessus du 24 mars 2018 et dégage la responsabilité des organisateurs quant aux risques inhérents à cette participation.

Signature de l'un des parents (mention nécessaire écrite : Bon pour autorisation parentale)

,

Fait à le 2018

ATTESTATION

Je m'engage à me soumettre aux Règles de Course à la Voile et à toutes autres règles qui régissent cette épreuve.
Je certifie exacts les renseignements portés sur cette fiche.
Il appartient à chaque coureur, sous sa seule responsabilité, de décider s'il doit prendre le départ.
J'autorise le Club Nautique du Val de Sarthe à utiliser sur tous supports, les images qui pourraient être faites.,

Signature du barreur.
(Mention nécessaire : lu et approuvé)

Signature de l'équipier.
(Mention nécessaire : lu et approuvé)

Fait à, le 2018

Fait à, le 2018